

## Commune de Les Mollettes

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

**Présents** : Mesdames CHAUTEMPS Charlotte DAPSENS Mathilde, NOEL Prescilla, AROLD Sabrina, ROZE Angélique, Messieurs LAMOURELLE Christian, MAZON Christophe, NICOLLE Jean-Claude, PROPHETE Alain, ROBERT Christophe, ROCIPON Bernard, SALOMON Frédéric

**Excusés** : BOUHNOURE Jean-Pierre (pouvoir à B. ROCIPON), RIGHETTO Gilles (pouvoir à A. PROPHETE)

**Absent** :

Membres présents : 12

Nombre de voix présentes : 14

Quorum : 8

M le Maire ouvre la séance à 20h00, le quorum des présents (8) est atteint.

Monsieur le maire propose Madame NOEL et Monsieur ROBERT comme secrétaires de séance .

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

Un enregistreur est déposé sur la table pour enregistrer les débats.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour l'achat d'un bâtiment pour y installer le service technique.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur ROBERT s'étonne du pouvoir donné par Jean Pierre BOUHNOURE car il ne siège plus depuis courant 2022. Monsieur le maire indique que bien que Jean Pierre n'habite plus la commune il est membre du Conseil. Monsieur ROBERT regrette que Jean Pierre ne soit plus là. Il indique que la charte de l'élu communal remise lors du tout premier conseil municipal de ce mandat invitait les élus à participer aux réunions. Monsieur le Maire propose à Monsieur ROBERT de se rapprocher de la Préfecture pour savoir ce qu'il convient de faire.

#### 1) APPROBATION DU PV DU 20/03/2025

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le Procès-verbal de la séance du 20 mars.

Madame ROZE et monsieur ROBERT demande, au-delà du compte rendu, que la date de réunion de travail sur les Ressources Humaines soit proposée. Monsieur le maire invite les conseillers municipaux à se réunir sur ce sujet le jeudi 17 avril à 19h.

Monsieur le Maire précise qu'à la suite du dernier conseil municipal sur le point de la sécurisation des routes, il a contacté le Conseil Départemental au sujet de la RD202. Un comptage sera mis en place par le Département et un retour d'analyse présenté à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le PV de la séance du 20 mars 2025

Pour 14 – Contre 0 – Abstention 0

## **2 – VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2024**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion Commune 2024 élaboré par le SGC (trésorerie) :

- section de fonctionnement	54 750.71 €
- section d'investissement	236 815.27 €

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de la Commune 2024

Pour 13 – Contre 0 - Abstention 1 (abstention de C ROBERT pour la répartition sur deux exercices 2024 et 2025 de la réfection de la route des marais)

Une délibération est prise.

## **3 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2024**

Sous la présidence de Monsieur Bernard ROCIPON, 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 de la Commune qui se présente ainsi :

- section de fonctionnement	54 750.71 €
-----------------------------	-------------

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion section de fonctionnement de la Commune 2024

- section d'investissement	236 815.27 €
----------------------------	--------------

Le conseil municipal approuve le compte de gestion section d'investissement de la Commune 2024 (abstention de C ROBERT pour la répartition sur deux exercices 2024 et 2025 de la réfection de la route des marais)

Pour 13 – Contre 0 – Abstention 1

Une délibération est prise.

## **4 – VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2025**

Le taux des taxes est inchangé

- taxe foncière sur le bâti	14.24 % + 11.03% = 25.27%
- taxe foncière sur le non bâti	56.08 %

Monsieur le maire indique que ce taux n'a pas bougé depuis au moins 2019 et fait circuler aux membres du conseil les délibérations prises depuis cette date sur l'absence de

changement de ces taux communaux.

Messieurs PROPHETE et ROCIPON indiquent que cela est bien plus ancien à 2019. Monsieur le Maire fait part de son appréciation pour les familles mollattaines au moment où d'autres (Etat...) augmentent leur taux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les taux des contributions directes pour 2025.

Pour 14 – Contre 0 – Abstention 0

Une délibération est prise.

## **5 – AFFECTATION DES RESULTATS**

### **Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	54 750.71 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	353 918.17 €

### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser)	408 668.88€
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	135 845.27 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €

<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>408 668.88 €</b>

<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	

<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	408 668.88 €
<b>DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)</b>	

<b>DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)</b>	<b>0.00 €</b>
----------------------------------	---------------

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats.

Pour 14 - Contre 0 – Abstention 0

Une délibération est prise.

## **6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025**

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de :

1 205 383.68 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de :

741 132.09 €

Monsieur le Maire présente l'ensemble des points et notamment la gratuité de la cantine en décembre, la budgétisation de l'achat de l'espace technique et de ses travaux, la réfection du toit de la salle des fêtes et de l'isolation de la vieille cure, la défense incendie ainsi que l'espace Volt'aire. Le budget inclut le recours potentiel à un emprunt.

Monsieur ROBERT demande si les éléments reçus tardivement le vendredi 11 avril sur les formations et l'acquisition du nouveau logiciel de gestion communale E Magnus ont pu être

intégrés au budget. Ce logiciel va se déployer dans les 3 années à venir. Le recrutement de notre prochaine secrétaire invite à la former dès à présent sur les nouveaux outils, de même que sur le logiciel de gestion du restaurant scolaire. Monsieur le Maire indique que cela s'intègre tout à fait dans le budget. Le conseil municipal approuve également la démarche.

A la demande de Monsieur ROBERT et de Madame ROZE, Monsieur le maire indique que le cinéma en plein air et la fête de la musique sont budgétés dans la ligne « fêtes et cérémonies ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif commune 2025

Pour 14 – Contre 0 – Abstention 0

Une délibération est prise.

## **7 - ACHAT D'UN LOCAL**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a pour projet d'acheter un local situé au lieudit le Serré pour l'aménager en local pour le service technique.

Mr STRAKA, propriétaire du local, propose de céder son entrepôt pour le prix de 120 000 €. Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, émet un avis favorable à l'achat de ce local au prix de 120 000 € et autorise le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents afférents. La somme de 120 000 € est prévue au BP 2025 et un montant de 40 000 € a été également prévu au BP 2025 pour réaliser les travaux sur ce bâtiment.

Monsieur LAMOURELLE présente les plans qu'il a élaborés pour les travaux du bâtiment afin de le rendre opérationnel.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'achat du bâtiment de Mr Straka

Pour 12 – Contre 0 - Abstention 2 (C. CHAUTEMPS et A. ROZE)

Une délibération est prise.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MAZON demande si la nouvelle secrétaire est déjà engagée. Monsieur le maire précise que non, qu'il y a des candidatures et que l'on échange sur ce point lors de la réunion ressources humaines.

Monsieur ROBERT fait information au conseil de différents points :

- la chasse aux œufs se déroulera le dimanche 20 avril avec des parcours pour les tout petits non scolarisés, les maternelles et les primaire. Avec l'accord de Monsieur le Maire, la route entre la mairie et le champ sera fermée pendant la manifestation pour la sécurité des participants

- le Cinéma en Plein Air se déroulera le jeudi 24 juillet avec le film « Un petit truc en plus ». On devrait avoir une subvention de la communauté de communes. La salle des fêtes est réservée en cas de pluie.
- la démarche avec les communes de Laissaud et Sainte Hélène du Lac de l'acquisition d'un logiciel pour la gestion du restaurant scolaire et de la garderie. Chaque commune aurait le même afin d'avoir un prix plus intéressant tout en restant autonome dans ses modalités de gestion. Des devis auprès de 2 fournisseurs sont en cours.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal

La séance est levée à 21h 35

**Le Maire**

**J.C. NICOLLE**

**Les secrétaires de séance**

**C. ROBERT**

**P.NOEL**